



PRÉFET
DE LA DORDOGNE



CHARTRE DEPARTEMENTALE JEUNESSE :

Les actions en direction de la jeunesse dans une
volonté et une ambition politiques fortes

Les raisons d'une coopération institutionnelle pour une politique de qualité en faveur de la jeunesse

Les politiques jeunesse se déclinent à différents niveaux : européen, national, régional, départemental, local. Les partenaires institutionnels concernés comme l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Départemental, la MSA ont une préoccupation commune sur les questions de jeunesse : éducation, insertion, emploi, mobilité, logement, citoyenneté, santé, numérique, implication des jeunes au débat public ...

Des initiatives et dynamiques locales de jeunes se développent plus ou moins dispersés et soutenues par les institutions.

En même temps, se développe une dynamique encourageant la mise en place des politiques publiques de jeunesse au sein des territoires notamment dans le cadre du suivi des rencontres organisées entre l'Etat et les Communautés de communes de la Dordogne mais aussi en relation étroite avec d'autres outils de programmation interinstitutionnelle comme :

- Le Schéma Départemental des Services aux Familles et la création d'une Commission thématique « jeunesse » réunissant plus 20 structures départementales œuvrant dans le champ jeunesse ;
- L'intégration d'un Axe jeunesse au sein des Contrats de Ruralité et des Contrats de Ville (application du référentiel « jeunesse » du Commissariat Général des Territoire et de l'Egalité) ;
- Le Schéma d'Amélioration et d'Accès aux Services qui ouvrent une thématique jeunesse (en cours de co-construction) ;
- Le Plan Etat Région en Nouvelle-Aquitaine qui, de par l'article 54 de la Loi Egalité Citoyenneté, a permis d'ouvrir une séquence concrète de travail autour de l'engagement des jeunes, l'information et l'orientation ainsi que la mobilité tout en fixant le rôle de « chef de file » au Conseil Régional pour coordonner la politique jeunesse auprès des Collectivités territoriales.

Des partenariats d'études de projets s'organisent pour exemple : Commission jeunes CAF/MSA....

Les dispositifs d'Etat (Politique de la ville, Contrat de ruralité...) croisent les dispositifs CAF/CD/MSA, ce qui peut complexifier le suivi des projets locaux.

Si les orientations des institutions se rejoignent en matière de politique jeunesse, la mise en œuvre reste encore insuffisamment concertée, d'où des effets de redondance, de manque de lisibilité...

C'est pourquoi, le Schéma des Services aux Familles en Dordogne, dans son Volet jeune a retenu comme Orientation stratégique 1 : « contribuer à une politique de jeunesse concertée ».

Les valeurs et les principes partagés

Nos organismes considèrent comme étant de leur responsabilité de co-construire des politiques publiques permettant l'entrée des jeunes de manière autonome dans la vie active, l'apprentissage de la citoyenneté, tout en promouvant une égalité sociale et en garantissant l'absence de toute forme de discrimination.

C'est sur la base de cette conviction partagée que la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental de la Dordogne, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ont élaboré une Charte pour la Jeunesse en Dordogne dont les objectifs sont de :

- rendre collectivement lisible l'action publique en direction de la jeunesse,
- coordonner leurs politiques envers les 6 - 25 ans, dans la continuité des dispositifs pour les 0 - 6 ans,
- encourager les possibilités de passerelle entre les dispositifs en direction de ce public et affiner leur complémentarité,
- garantir l'information et les conditions de l'implication des familles et des jeunes eux-mêmes.

Si le partenariat essentiel autour de cette politique publique dans les territoires est non obligatoire pour les Collectivités territoriales (notamment les EPCI), il demeure néanmoins indispensable pour offrir les meilleures chances d'insertion, d'accès à la citoyenneté et l'autonomie des tous les jeunes.

Les orientations de chacune des institutions signataires du Schéma départemental Jeunesse

Les orientations de la Caisse d'Allocations Familiales

Les orientations de la politique jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales sont de favoriser l'engagement « éclairé » des jeunes, en privilégiant un accompagnement éducatif, de contribuer à créer les conditions permettant à chaque jeune d'avoir les moyens de son projet de vie, d'être présent à leurs côtés, en valorisant les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents et les institutions.

L'ambition est de contribuer à former des citoyens engagés. Parallèlement aux actions d'accompagnement éducatif visant à transmettre les valeurs de la République et à développer l'esprit critique, la CAF entend poursuivre le soutien aux projets portés par les jeunes.

Il s'agit également d'apporter un soutien aux parcours de jeunes dans leur processus d'autonomisation et d'insertion sociale mais aussi d'aider les parents à s'impliquer dans la construction de l'autonomie de leurs enfants.

La CAF vise à promouvoir le « vivre ensemble », aux liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions en renforçant la présence auprès des jeunes, tant sur Internet qu'au sein de structures attractives pour eux.

Ces orientations se déclinent notamment dans le cadre des conventions territoriales globales initiées par la CAF sur les territoires et par les services et projets qu'elle accompagne financièrement : accueil de loisirs et accueil jeunes, centres sociaux, appel à projets jeunes, foyers de jeunes travailleurs, aides au temps libre, BAFA/BAFD, dispositif promeneurs du net...

Elles s'articulent avec les orientations du Schéma départemental des Services aux Familles de Dordogne et les politiques jeunesse locales.

Les orientations du Conseil Départemental de la Dordogne

Le Président du Conseil Départemental a affirmé sa volonté politique d'œuvrer pour la jeunesse en mobilisant ses services au bénéfice des publics qui la compose, et ce, au-delà de sa compétence obligatoire de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ainsi, le Conseil Départemental s'est doté de nouveaux dispositifs d'accompagnement financier du mouvement associatif, qui incite celui-ci, en particulier dans les domaines culturel et sportif, à œuvrer en faveur et avec les jeunes.

En matière éducative, il accompagne financièrement les jeunes et leurs familles, au collège ou dans l'enseignement supérieur, au travers de bourses ou de prêts d'honneur.

En matière d'accompagnement à la citoyenneté il organise et anime le Conseil Départemental Junior, Assemblée de jeunes élus mise en œuvre pour favoriser leur expression, leur réflexion et leur action.

En matière culturelle, il propose aux jeunes des actions dédiées, dans des domaines aussi différents que la lecture, le patrimoine, le cinéma, le spectacle vivant ou les arts visuels. Ces actions peuvent prendre les formes suivantes :

- Des propositions artistiques, comme *Spring!* durant tout le printemps ou « *A nous les vacances* », durant les vacances scolaires de février ;
- Des résidences d'artistes sur les territoires et à l'attention de jeunes de tous horizons : en établissement scolaire, dans les maisons d'enfants à caractère social, pour les jeunes suivi sen mission locale, etc ;
- Des actions de sensibilisation et d'éducation artistique : des programmes d'éducation à l'image, d'enseignement artistique, ou encore de sensibilisation à la lecture au spectacle vivant ou aux arts visuels.

Pour mémoire, le Conseil Départemental est labellisé *Première pages* par le Ministère de la Culture au titre de sa politique en faveur de la réduction des inégalités d'accès au livre et à la lecture pour les plus petits et leurs familles.

En matière sportive, il agit de manière volontariste en portant :

- Un programme d'animations sportives territorialisé sur les temps extra scolaires (petites et grandes vacances) : Les vacances sportives et l'Eté Actif ; Le Raid Périgord Aventure ; Le dispositif « *Apprendre à nager* » sur les bases départementales ;
- Un programme d'interventions pédagogiques en milieu scolaire et de soutien financier au développement du sport scolaire ;
- Un dispositif d'accompagnement financier des jeunes sportifs grâce à la mise en place de bourses dédiées aux jeunes « Espoirs » sur liste ministérielle et/ou inscrits sur des établissements agréés par le Plan de performance fédérale.

La Direction de la Solidarité et de la Prévention, au titre des missions de prévention et de protection de l'enfance, agit au plus près des jeunes pour leur protection morale et physique mais aussi pour les accompagner dans l'accès à leurs droits. Un accompagnement est également proposé aux parents afin de les soutenir dans l'exercice de leur mission éducative.

Les principaux axes sont :

- Des permanences éducatives : Des professionnels à l'écoute des adolescents et/ou des parents pour qu'ils puissent poser librement leurs questions, recueillir des conseils ;
- Des Clubs de Prévention pour prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion et la promotion sociale des jeunes et leurs familles dans les lieux où se manifestent les risques d'inadaptation sociale ;
- Des Aides Educatives à Domicile, à la demande des parents, lorsque les difficultés éducatives se complexifient. Un éducateur peut alors intervenir au domicile ;
- Un Fonds d'Aide aux Jeunes pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle, couvrir des besoins de première nécessité ou encore financer des actions collectives d'accompagnement ;
- Des Centres de Planification et d'Education Familiale pour l'accueil, l'écoute et l'apport de réponses aux questions liées à la sexualité et à la vie affective ;
- L'évaluation des situations de danger et/ou de risque et accueil des mineurs si nécessaire ;
- La mise en place de plateforme Initiative Emploi Jeunes (IEJ) financée par l'Union Européenne.

L'objectif est de faciliter l'intégration durable des jeunes les plus en difficultés sur le marché du travail en leur proposant une formation continue, un apprentissage, un stage, un emploi.

Le public ciblé sont tous les jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni étude ni formation (NEET).

En partenariat avec les Clubs de prévention, les Missions Locales, l'Education Nationale, la Maison des Adolescents, il s'agit de :

- o Repérer les jeunes NEET ;

- Assurer un accompagnement suivi et personnalisé ;
- Faciliter l'insertion professionnelle.

Le Conseil Départemental de la Dordogne a l'intention de répondre au deuxième appel à projets.

Pour les Services départementaux, agir de manière concertée avec les acteurs du territoire est un mode opératoire commun : Le Conseil Départemental le fait dans la définition de son Schéma de l'Enfance et de la Famille, dans son engagement partenarial au travers de ce Schéma des Services aux Familles comme il l'a déjà fait pour un outil toujours d'actualité, celui du Guide à l'usage des Ados.

Les orientations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

La DDCSPP met en œuvre au niveau départemental les politiques en matière de sports, de jeunesse, d'éducation populaire, de la vie associative, de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations. Pour les politiques éducatives et de jeunesse, elle a en charge :

- ☒ De la qualité des loisirs éducatifs ;
- ☒ Du soutien à l'engagement des jeunes dans la vie publique et au « dialogue structuré » entre les jeunes et les pouvoirs publics (Service Civique, Soutien aux initiatives des jeunes, « Construire avec les jeunes de Dordogne », participation à la Conférence Territoriale Jeunesse) ;
- ☒ De la mobilité sociale des jeunes à travers notamment la prise en compte de la mobilité intra-territoriale des jeunes ainsi que la nécessité d'ouverture vers une mobilité européenne et internationale ;
- ☒ De l'accompagnement des associations de jeunesse et d'éducation populaires.

Pour nous, la question de la jeunesse apparaît comme un enjeu essentiel pour l'action publique, d'autant qu'on assiste aujourd'hui à une aggravation de la fracture générationnelle, renforcée par la « crise » dont les jeunes sont particulièrement victimes. La tentation peut être grande alors de voir se renforcer dans ce contexte une image de la jeunesse comme danger ou encore « variable d'ajustement ».

Il apparaît pour la DDCSPP que sur fond de recompositions territoriales et politiques avec les lois Egalité Citoyenneté et NOTRe, parallèlement au rôle de l'État, c'est dans les territoires que peuvent se mettre en place des dynamiques mobilisatrices où les acteurs expérimentent d'autres manières de penser le développement des territoires, non seulement en direction des jeunes mais avec les jeunes – le rôle de ces derniers cessant d'être celui de bénéficiaire ou d'usager : une place légitime d'acteurs des politiques de jeunesse leur étant reconnue.

Les professionnels comme les bénévoles sont confrontés à des évolutions constantes et rapides d'identité de métier qui modifient leur posture d'acteur. La mise en place de moyens, d'outils théoriques et de démarches méthodologiques appropriées devient nécessaire à l'analyse du territoire et des publics, à la conception des politiques de jeunesse.

Ces dynamiques ne peuvent prendre sens que si les Elus sont partie prenante voire ont un rôle moteur dans ces évolutions en tant que force publique qui fédère les acteurs et les jeunes.

C'est pourquoi il a semblé pertinent à la DDCSPPP, parallèlement à ses autres actions ou interventions, dans une logique de mobilisation des acteurs et dans une logique participative, d'engager un partenariat pour contribuer à ces évolutions :

- Prise de la compétence jeunesse par les EPCI :
 - **Loisirs éducatifs** : aménagement – mise en cohérence des temps éducatifs (accueils collectifs de mineurs, accueils de jeunes...).
 - **Engagement et la citoyenneté** : participation à la vie locale – constitution de parcours d'engagement (Service Civique – Chantiers de Jeunes bénévoles – Erasmus + ...).
 - **Information, Orientation, Insertion** : Valorisation des compétences sociales des jeunes – Accompagnement des : PIJ – Missions locales, Associations d'éducation populaire.....
 - **Autonomisation** : logement, mobilité, accès aux droits
- Tendre vers une coopération institutionnelle pour une politique publique de qualité en faveur de la jeunesse : affirmation d'une ambition partagée des politiques en direction des jeunes (DDCSPP – CAF/MSA – Conseil Départemental) par la formalisation d'un cadre de référence partagé.

Les orientations de la Mutualité Sociale Agricole

Les orientations de la politique jeunesse sont actées dans le Plan d'Action Sanitaire et Sociale validée par le Conseil d'Administration de la MSA pour la période 2016-2020 :

- ✓ Favoriser la promotion, l'autonomie et la prise de responsabilité des jeunes ;
- ✓ Encourager l'exercice de la citoyenneté actuelle et future des jeunes ;
- ✓ Inciter les jeunes à être des acteurs de leur vie, de leur santé, de leurs territoires.

L'offre jeunesse de la MSA est structurée autour de 3 axes :

Prise d'autonomie :

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, mieux les accompagner vers l'Entrée dans la Vie Active et encourager leur insertion sociale ;

Accès, prévention et accompagnement sur les usages du numérique ;

Mobilité, logement, vacances...

Santé :

Accès aux droits ;

Prévention des conduites à risques ;

Promotion du bien-être.

Les jeunes acteurs de leur territoire :

Initiatives et engagement.

Orientations politiques partagées

Les institutions départementales ont souhaité préciser leurs principales orientations partagées en matière de politique jeunesse avant de s'engager ensemble, avec les acteurs de terrain dans la définition d'un plan d'action.

Axe 1 : Permettre au jeunes de devenir des citoyens actifs et impliqués : favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de la cité et développer leur autonomie.

Le travail d'élaboration du Schéma départemental des Services aux Familles a mis en évidence la nécessité de poursuivre l'action des institutions afin de soutenir l'autonomie des jeunes.

Cet axe a pour but d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs et responsables, il souhaite favoriser leur engagement dans la vie de la cité, et les aider à développer leur autonomie.

La CAF, la MSA, le Conseil Département de la Dordogne, et l'État, à travers la DDCSPP déclinent respectivement ces volontés à travers leurs actions, et travaillent également de concert pour aller plus loin dans la mise en œuvre de ces objectifs qu'ils partagent pour soutenir l'accès à l'autonomie, le développement et l'aide apportés aux actions citoyennes et la participation des jeunes leur accompagnement dans la citoyenneté.

Afin de décliner cet axe, trois objectifs opérationnels ont été retenus.

Objectif 1 : Favoriser les initiatives et la créativité collective des jeunes

Il s'agit d'accompagner les jeunes, et les associations qu'ils fréquentent, dans le montage de projets soutenant leurs initiatives et leur engagement citoyen.

Objectif 2 : Soutenir la réflexion portant sur l'acquisition de l'autonomie des jeunes

Les institutions proposent de soutenir la réflexion portant sur l'autonomie des jeunes au sens large et de soutenir les réponses innovantes et solidaires dans les domaines partagés de la Charte.

Objectif 3 : Soutenir les parents dans l'aide à la prise d'autonomie de leur enfant

Pour réaliser au mieux cette volonté, une articulation avec l'orientation stratégique 4¹ du Schéma départemental des Services aux Familles sera mise en œuvre.

¹ Rendre lisible et visible l'information sur les territoires en direction des familles et acteurs locaux

Axe 2 : Garantir l'égal accès des jeunes aux politiques publiques en Dordogne afin de réduire les inégalités sociales et territoriales.

La Charte Départementale Jeunesse a pour ambition de donner aux jeunes en Dordogne les moyens d'accéder à l'ensemble de leurs droits, de pouvoir bénéficier des actions développées en leur faveur par les différentes institutions, associations et Collectivités locales.

En ce sens, les institutions signataires de la Charte Départementale Jeunesse mettent en œuvre des politiques innovantes afin d'accompagner les services territoriaux et les structures locales travaillant pour tous les jeunes. Elles travaillent également de manière collaborative afin de simplifier l'accès aux droits et à l'information des jeunes.

Objectif 4 : Poursuivre et accompagner le développement des politiques de jeunesse sur les territoires

Les signataires de la Charte Départementale Jeunesse s'engagent à poursuivre et à perfectionner le travail interinstitutionnel afin de mieux accompagner les politiques jeunesse locales.

Au cours des prochaines années, le travail de mise en commun de l'ensemble des acteurs des politiques de jeunesse se poursuivra afin de développer des actions citoyennes et éducatives en faveur des jeunes notamment dans les territoires qui en sont actuellement dépourvus.

Le principe d'appels à projets communs est l'un des outils permettant d'encourager ces dynamiques locales.

Objectif 5 : Développer et favoriser les réseaux locaux et partage de pratiques entre acteurs

Les signataires de la Charte Départementale Jeunesse s'engagent à favoriser l'émergence de réseaux locaux en faveur des politiques de jeunesse avec l'ensemble des partenaires et des structures concernés des territoires de la Dordogne.

Ces réseaux « Jeunesse » tiendront compte des constats et enjeux locaux. Ils permettront de soutenir le développement des initiatives jeunesse sur les territoires, de partager des pratiques et des expériences entre acteurs. Ces réseaux travailleront également plus activement le lien entre le temps scolaire et hors scolaire entre les acteurs jeunesse et les établissements scolaires des territoires. Ils encourageront ainsi les décloisonnements entre les différents acteurs éducatifs.

Ces groupes de travail regroupent les agents territorialisés des institutions membres et des acteurs du territoire. Ils ont pour missions principales :

- Échanges sur les actualités institutionnelles, des territoires, communication d'informations, élaboration de positionnements cohérents et coordonnés ;
- Rôle d'information et d'accompagnement des structures et des jeunes localement ;
- Organisation de rencontres avec les jeunes (conseils, échanges) et les structures (échanges, conseils, ingénierie de projet) ;

- Organisation des instances d'avis partagés sur les projets présentés par les structures et des commissions de co-instructions pour les projets présentés par les jeunes ;
- Mise en œuvre d'un réseau territorial jeunesse.

L'installation de ces réseaux d'acteurs est un préalable méthodologique pour l'inscription d'un territoire dans la démarche portée dans le cadre de cette Charte.

Objectif 6 : Favoriser l'accès aux droits et à l'information des jeunes et de leurs familles en s'appuyant notamment sur les moyens numériques

Les signataires de la Charte Départementale Jeunesse s'engagent à faciliter l'information et l'accès aux droits des jeunes et de leurs familles.

Un travail collégial devra être entrepris, avec l'ensemble des acteurs concernés notamment le réseau Information Jeunesse, afin de rendre plus accessibles et visibles les dispositifs existants en faveur des jeunes en Dordogne. Des thématiques pourront être abordées plus spécifiquement telles que les droits concernant la santé, l'égalité filles - garçons...

L'information devra s'adresser directement aux jeunes sur leurs lieux de vie et tenir compte de leurs usages quotidiens. De même, l'utilisation des outils numériques, notamment les réseaux sociaux, devra devenir systématique pour informer les jeunes.

Axe 3 : Améliorer le vivre ensemble en soutenant les initiatives de solidarités entre les jeunes, entre les générations et avec les institutions et en favorisant la mise en œuvre d'un « dialogue structuré » avec les jeunes

La Charte Départementale Jeunesse a pour ambition, dans un objectif de cohésion sociale, de renforcer le lien social. Lien social entre jeunes pairs pour façonner leur identité, entre générations pour les accompagner dans l'entrée dans l'âge adulte et prévenir les risques de désaffiliation sociale.

Le développement du lien social entre générations permet également de faire société. Échanger des points de vue, se rencontrer, travailler à revaloriser l'image d'un quartier, d'un village nourrit le mieux vivre ensemble.

Ainsi, se crée une dynamique qui va lier les personnes sur habiter ensemble leur territoire de vie. Au-delà de la politique publique, une démarche citoyenne où chacun est acteur et où chacun à sa place.

Objectif 7 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les générations

Les signataires de la charte départementale Jeunesse s'engagent à soutenir les initiatives favorisant les liens, le partage des compétences intergénérationnelles. Parrainage, tutorat, échanges de savoirs et de savoir-faire, promotion des échanges d'expériences...

L'implication réciproque des jeunes et des seniors permettra de tisser du lien social selon le principe du faire-ensemble pour mieux vivre ensemble.

Les générations doivent se rencontrer pour s'enrichir de leurs différences et parvenir à plus de cohésion sociale.

Objectif 8 : Soutenir les initiatives favorisant les liens et la solidarité entre les jeunes

Les signataires de la Charte Départementale Jeunesse s'engagent à valoriser les nouveaux vecteurs de liens sociaux utilisés par les jeunes avec les nouveaux médias. Ils favorisent l'extension du lien et la création d'amitiés sur des territoires plus amples ; ils suscitent l'auto-apprentissage, l'échange d'idées...

Objectif 9 : Encourager l'engagement des jeunes en facilitant leur lien avec les institutions, les collectivités, associations et structures locales.

Il est important que la parole des jeunes soit entendue, reconnue et valorisée. La Charte veut promouvoir l'intégration des jeunes dans des espaces de représentations (associations, conseils municipaux, d'administrations, etc.) en facilitant le lien avec ces instances et en améliorant les niveaux de représentations.

A travers la mise en œuvre d'une méthodologie empruntée au « dialogue structuré », il doit offrir aux jeunes un cadre adapté à leurs aspirations et modes d'action, une reconnaissance de leurs pratiques innovantes d'engagement et leur permettre de développer des compétences pratiques ou relationnelles, essentielles à leur vie quotidienne.

Axe 4 : Renforcer la gouvernance partenariale des politiques jeunesse

La Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Département de la Dordogne et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont engagés dans une gouvernance partagée des politiques jeunesse, au travers du schéma départemental de services aux familles puis de la Charte Départementale de la Jeunesse.

Le Schéma départemental de Services aux Familles donne le cap de cette gouvernance partagée en considérant que toute politique en direction des jeunes ne peut s'élaborer qu'avec la participation active des intéressés (jeunes, familles, habitants, associations...) et l'éclairage et la connaissance des élus, des professionnels et des institutions, sur les spécificités des territoires.

La Charte va ensuite permettre de structurer le partenariat entre les institutions et avec les acteurs à un niveau départemental et sur les territoires.

Ces deux documents de référence posent les bases de cette gouvernance partagée. Il s'agit maintenant de poursuivre, d'adapter et d'amplifier ce partenariat pour répondre aux enjeux posés dans du Schéma sur la nécessité de co-construire des politiques jeunesse prenant en compte les spécificités des territoires et répondant aux initiatives et aux réflexions de terrain dans une démarche participative.

Objectif 10 : Construire les articulations entre les outils de programmation (Schémas départementaux – Contrats) et les politiques locales

Associer les représentants des communes et intercommunalités en fonction des problématiques et/ou initiatives territoriales traitées dans les différentes instances (Contrats de ville, Contrats de ruralité, Chartes, CTG, ...)

Une attention particulière se portée au renforcement des articulations en instances départementales existantes et locales.

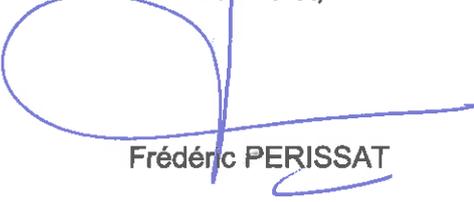
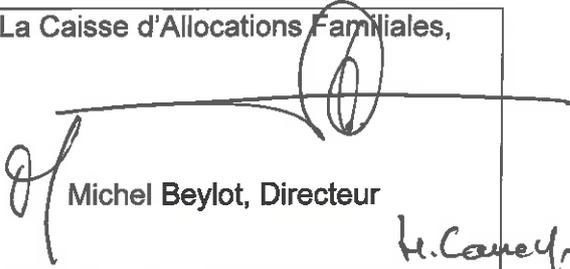
Objectif 11 : Mettre en place les conditions d'une gouvernance citoyenne

Les signataires de la Charte Départementale Jeunesse s'engagent, sur le modèle des Conférences Territoriales de la Jeunesse organisée par l'Etat et la Région Nouvelle-Aquitaine, à la mise en place et l'animation d'Assises de la Jeunesse qui sera une instance **consultative** pour organiser la concertation entre les signataires et les jeunes, les Collectivités Territoriales, les Etablissements Publics, les Mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire et les acteurs économiques et sociaux afin de favoriser la cohérence des actions mises en œuvre dans le respect des compétences de chacun.

En associant les usagers aux politiques publiques, cette instance de dialogue et de co-construction vise **l'élaboration d'orientations stratégiques partagées et la coordination de ces stratégies** entre les différents niveaux de Collectivités territoriales et l'Etat.

SIGNATAIRES DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE POUR LA JEUNESSE

Périgueux, le 4 juin 2019

<p>Le Préfet,</p>  <p>Frédéric PERISSAT</p>	<p>La Caisse d'Allocations Familiales,</p>  <p>Michel Beylot, Directeur</p> <p><i>H. Camelyna</i></p>
<p>La Mutualité Sociale Agricole,</p> <p><i>P/</i> Le président de la MSA Dordogne Lot et Garonne Monsieur Fruttero Jean François.</p>  <p>Directrice Générale MSA Dordogne Lot et Garonne. Lysiane LENICE</p>	<p>Le Président du Conseil Départemental,</p> <p><i>Po</i></p>  <p>Germinal PEIRO</p> <p><i>Arcelle Bards</i></p>